

Déclaration de le PRRI sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (Biosafety Clearing House)

Merci, madame la présidente,

je parle au nom de l'Initiative de recherche publique et de réglementation. Comme l'a souligné le PRRI, nous craignons que le Protocole ne soit pas utilisé pour ce qu'il était censé faire, c'est-à-dire donner aux pays qui n'ont pas encore de réglementation nationale un outil pour prendre des décisions éclairées sur l'importation d'OVM afin qu'ils puissent partager les avantages de la biotechnologie moderne. Madame la Présidente, nous pensons qu'une des raisons pour lesquelles le Protocole n'est que partiellement utilisé, c'est que l'un des principaux outils du Protocole, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (le BCH), n'est pas utilisé comme il le pourrait. Ce que nous voyons, c'est que dans une certaine mesure - mais certainement pas assez - des informations sont entrées dans le BCH pertinentes pour la mise en œuvre du Protocole. Ce que nous voyons également, c'est que pratiquement aucune information n'est inscrite dans le protocole pour partager des informations scientifiques, techniques, environnementales et juridiques sur les OVM. PRRI croit qu'il est une grave lacune que le BCH ne dispose que de très peu d'informations scientifiques sur les OVM et de leur expérience, même si après de nombreuses années d'essais et de culture de plantes génétiquement modifiées à grande échelle, des avantages significatifs pour les agriculteurs et l'environnement ont été documentés Et il n'y a eu aucun rapport vérifiable d'effets néfastes sur la santé humaine ou la biodiversité.

Merci Mme Chair

